Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260304-D20260306-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	11	11
Date de la convocation		
27 février 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
5 mars 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
11	00	00

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 27 février 2026.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DESILLE Yvan, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, DAULAINE Laurent, BASLÉ Marie-Josèphe, PALIERNE Fabrice

Absents excusés ayant donné procuration : RESTIF Isabelle (Pouvoir à Mr OLIVIER).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, RENAULT Serge, GUEGUEN Fréderic.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : JARRY Emilie.

20260306 Compte financier unique 2025 du budget ZAC le Plessis/les Cerisiers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur (le maire) et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le budget Primitif du budget ZAC le Plessis/ Les Cerisiers de l'exercice 2025 ;
Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget ZAC le Plessis/ Les Cerisiers de Domalain ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue aux Comptes Administratifs et compte de Gestion ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget ZAC le Plessis/ Les Cerisiers de l'exercice 2025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260304-D20260306-DE

République Française

EXPLOITATION

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 846 885,97 €	781 805,01 €		781 805,01 €
Recettes	1 846 885,97 €	748 623,18 €	487 858,99 €	1 236 482,17 €

Résultat de l'exercice 2025	- 33 181,83 €		
	Résultat cumulé	487 858,99 €	454 677,16 €

INVESTISSEMENT

	Prévisions	Réalisations	Antérieur	TOTAL
Dépenses	1 966 200,44 €	432 272,64 €	733 943,46 €	1 166 216,10 €
Recettes	1 966 200,44 €	733 943,46 €		733 943,46 €

Résultat de l'exercice 2025	301 670,82 €		
	Résultat cumulé		- 432 272,64 €

22 404,52 €

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal, Monsieur TESSIER Daniel 1er adjoint préside et fait procéder au vote.

- **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Adopter le compte financier unique 2025 du budget ZAC le Plessis/ Les Cerisiers tel que présenté**

A l'unanimité (pour : 11 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 4 mars 2026
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN * 35580 DOMALAIN *